

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Égalité Fraternité

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP ERMONT 421 RUE JEAN RICHEPIN BP 85 95125 ERMONT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal: 47 66 561 156 168 22 95 4266348 86 Référence de l'avis : Contrat de prélèvement : M3 95 0162518 05

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002M395016251805

Numéro de propriétaire :

428 +01757 Y

Département d'imposition :

95 VAL-D OISE

Commune d'imposition :

428 MONTMORENCY

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

221 Numéro de rôle :

05/09/2022 Date d'établissement : Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service :

95036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

F Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

· pour le paiement de votre impôt :

SIP ERMONT

421 RUE JEAN RICHEPIN BP 85 95125 ERMONT CEDEX

Tél: 01 30 72 82 00

· pour le montant de votre impôt :

SDIF DU VAL D'OISE

CELL FONCIERE DEPARTEMENTALE 2 AVENUE BERNARD HIRSCH

CS 20106

95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél: 01 30 75 72 00

(service gratuit + coût de l'appel)

3959-020319-0070-0



SCI DENDERAH

27 RUE DES COUTURES 95160 MONTMORENCY

Somme à prélever

601,00€

2 577,00 € Montant de vos taxes foncières

Acomptes mensuels déjà versés

1 976,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue

à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

247,00 € 15 novembre 15 septembre 2022

17 octobre 2022

247,00€

107,00€ 2022

Compte bancaire: FR76 1027 8030 060X XXXX XXX0 117

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier	2023	257,00 € 15 juin	2023	257,00 €
15 février	2023	257,00 € 17 juillet	2023	257,00 €
15 mars	2023	257.00 € 16 août	2023	257.00 €
17 avril	2023	257,00 € 15 septembre	2023	257,00 €
15 mai	2023	257.00 € 16 octobre	2023	257,00€

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.



	DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)						
Identifiant	Droit		Désignation et ac	dresse	ananan		
PBFHDP	PROPRIETAIRE	SCI DENDERAH		Total Control Control	ANCAISE		
	8	Buor Sang Sagar 1875 Saga Sarangs					

Taxe	es foncières 2022	Commune	Syndicat d		STATE OF THE PARTY OF		ixes ciales		e ordures nagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2021	38,98 %	1,92		01 %		,625 %		6,57 %	0,271 %	a ledit sonati
	Taux 2022	38,98 %	2,41	1% 1,	01 %	0	,574 %		6,50 %	0,30 %	2 Parid at action
bâties	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	27 RUE DES 4983 1942	1 5 5 7 7 7		4983 50		4983 28		4983 324	4983 15	247
ropriét	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	Sommer.								nciesa La filmo	
	Cotisation 2021	1878		93	49		30		317	13	
	Cotisation 2022	1942	2 1	120	50		28		324	15	2479
	Variation	+3,41 %		3 % +2,	04 %	Control Marketon	-6,67 %		+2,21 %	+15,38 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité		axe onnelle	Taxe spécia		Chambr d'agriculti		Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%		%		%			%
	Taux 2022	%	%	%		%		%		%	%
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	- 174							e mana	at animak seri ara up setembe	ST GENERAL TEN
	Cotisation 2021 Cotisation 2022 Variation	%	%	%		%		%		%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					lu forfait estier	Majora base ter construc	rains		d'assurance des ents agricoles	90 (15) (15) (15) (15) (15) (15) (15) (15)
	Base État Base collectivité								Droit proportion	nnel :	
	En fin d'année 2022, dans votre espace pr vous devrez utiliser v Les taxes spéciales d et la taxe additionnell	ofessionnel. Pour otre identifiant (SII comprennent la TS	créer cet espace REN ou IDSP) 5 SE Grand Paris p	e sur impots.gou 521546309 bour 8€	v.fr,		Dégrèven Dégrèven	nent H	abitation prin	100 24 (14) 11 100 24 (14) 11	98
	Références administ	ratives : 950 51 02	3 036 428 428	YK			Mo	nta	nt de vo	tre impôt	2577

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public e l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

radministration, vous avez acces aux regies demissant de traitement ainsi qu'aux principares caracteristiques de sa mise en deuvre et rexpircitation de vos droits en la matierie, en consultant impois, gouv.rr rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et règlementaires vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.